

Rwanda : 25 ans de prison requis en appel contre l'opposante Ingabire

Par Jeune Afrique

17 Avril 2013

Le Parquet rwandais a requis, le 16 avril, une peine de 25 ans de prison contre l'opposante Victoire Ingabire, jugée en appel après avoir été condamnée à huit ans de prison en première instance pour "conspiration" et négation du génocide de 1994. Le plaidoyer est prévu jeudi.

Sept mois plus tôt, elle risquait la prison à vie, Victoire Ingabire n'avait écopé finalement que huit ans d'emprisonnement. En octobre 2012, lors du procès en première instance, si le procureur avait requis la perpétuité contre l'opposante rwandaise, les juges ne l'avaient pas suivi, acquittant l'accusée notamment des chefs de « propagation de l'idéologie de génocide » et « mise en place d'un groupe armé ».

« Le juge du tribunal (de première instance) a ignoré d'importantes dispositions de plusieurs lois pour prononcer une peine de huit ans contre Ingabire. C'est pourquoi, nous demandons à la Cour suprême de la condamner à 25 ans de prison », a déclaré, le 16 avril, le procureur Alphonse Hitiyareme à l'audience.

Nouveau code pénal

Il a précisé ne plus requérir la prison à vie en raison de la promulgation d'un nouveau code pénal allégeant les peines pour diverses infractions.

La défense de Mme Ingabire, qui comprend notamment l'avocat britannique Iain Edwards, doit commencer le 18 avril ses plaidoiries.

[>> Lire aussi Boniface Twagirimana : "Tout a été fait pour éloigner Victoire Ingabire de la scène politique" du Rwanda](#)

Présidente des Forces démocratiques unifiées (FDU), formation d'opposition non reconnue par Kigali, Victoire Ingabire, une Hutu, a été arrêtée et incarcérée en octobre 2010, peu après qu'elle fut revenue au Rwanda en vue de se présenter à la présidentielle de cette année-là face au président sortant Paul Kagame. Ce dernier, chef du Front patriotique rwandais (FPR), l'ex-rébellion tutsie ayant mis fin au génocide de 1994 contre les Tutsi, avait été réélu avec 93% des voix.

Victoire Ingabire était aux Pays-Bas lorsque le génocide a éclaté, l'empêchant de revenir au Rwanda. Le jour même de son retour dans son pays, l'opposante avait demandé que les auteurs de crimes commis contre les Hutu en 1994 soient également jugés. Kigali avait alors estimé que ces propos niaient la réalité du génocide qui a fait entre avril et juillet 1994 au moins 800.000 morts selon l'ONU, essentiellement parmi les Tutsis.

© Jeune Afrique avec AFP